



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Djibouti

Question écrite n° 9668

Texte de la question

M. Serge Janquin attire l'attention de M. le ministre de la coopération sur les difficiles conditions de survie du peuple afar dans le nord et l'est de Djibouti. Il apparaît que les populations civiles, sans aucun secours extérieur, sont durement éprouvées et qu'elles subissent : un blocus économique, sanitaire et alimentaire qui dure depuis deux ans et qui s'est aggravé en février 1993 lorsque l'AND a coupé la dernière voie d'accès par le Yémen ; les exactions de l'AND dont les soldats tuent, pillent et violent les habitants des villages reconquis ; l'obligation d'évacuer les villages, l'aneantissement du cheptel, la destruction des puits et du matériel de pompage de l'eau. Faute de moyens, tant financiers que matériels, les associations ne peuvent agir efficacement pour soulager la détresse du peuple afar. La France ne peut abandonner cette population qui a toujours placé son espoir en elle, sans aucune aide ni assistance. Par conséquent, il lui demande quel soutien il entend apporter aux organisations de solidarité internationale.

Texte de la réponse

Les associations françaises de solidarité internationale sont peu présentes dans cette région du nord et de l'est de Djibouti où les conditions de vie du peuple Afar sont réellement difficiles. Cette région reste largement ignorée des ONG de notre pays. Mes services s'efforceront de sensibiliser les associations sur les problèmes dans cette région, sur lesquels vous avez bien voulu attirer mon attention et examineront les propositions d'intervention et de soutien aux populations en relation étroite avec le service de l'action humanitaire. Il convient cependant de souligner que pour l'instant l'accès de la région reste soumis à autorisation administrative et la seule ONG médicale française présente a dû se retirer, compte tenu des problèmes de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Janquin Serge](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9668

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1993, page 4687

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 894